L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE DES SALARIÉS

WE-CAB504

½ journée (3,30 h)

- Cas pratiques
- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

Tarif : **130 € HT**

SPÉCIALISATION

OBJECTIFS :

- Découvrir et comprendre l'obligation pour tous les employeurs de mener un entretien tous les deux avec ses salariés visant la formation et le devenir professionnel.
- Mener cet entretien ainsi que le support.

NIVEAU & PUBLIC :

Personnes en charge du management de collaborateurs.
Prérequis : la maitrise du français, quelques années de pratique en management.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S) :

Formateur : **Professionnel spécialisé en gestion du personnel - RH - médiation**
Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

Programme accessible aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME

PRÉAMBULE

- Présentation du formateur et des objectifs de la formation.
- Invitation des stagiaires à formuler leurs attentes.

I - QU'EST-CE QUE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE

- Définition de l'entretien professionnel.
- Base légale.
- Public concerné.
- Fréquence.

II - LES OBJECTIFS DE CET ENTRETIEN ET LA DISTINCTION AVEC L'ENTRETIEN ANNUEL D'ÉVALUATION

- Objectifs de l'entretien
- Objectifs pour l'employeur
- Objectifs pour le salarié
- Distinction avec l'entretien d'évaluation et de fixation d'objectifs

III - LE DÉROULEMENT DE L'ENTRETIEN

- Convocation du salarié.
- Les thèmes à aborder.
- Le lieu de l'entretien.
- La prise de parole et la communication.
- Prise en main d'un support d'entretien

IV - SYNTHÈSE ET CONCLUSION

- Conclusion.
- Réponse aux questions.
- Mise en ligne des tests.

Formation professionnelle FNAIM 2025 - Ce document est la propriété de l'ESI. Reproduction interdite.

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE L'IMMOBILIER